



Document d'information tarifaire



Nom du prestataire de compte: vdk bank

Identification du compte: Compte Service bancaire de base

Date: 25/02/2024

- Le présent document vous informe sur les frais d'utilisation des principaux services liés à un compte de paiement. Il vous aidera à comparer ces frais avec ceux d'autres comptes.
- Des frais peuvent également s'appliquer pour l'utilisation de services liés au compte que ne sont pas mentionnés ici. Vous trouverez toutes les informations dans notre Liste des tarifs: www.vdk.be/nl/Tarieven.
- Un glossaire des termes utilisés dans le présent document est disponible gratuitement. Vous le trouverez également au dos de ce document.

Service	Frais
Services de compte généraux	
Tenue de Compte [Compte à vue GiroPlus]	Cotisation annuelle totale 17,26 EUR
Inclut une offre groupée de services comprenant: <ul style="list-style-type: none">• Ouverture et fermeture du compte• 1 carte de débit [carte vdk] avec Bancontact (y compris l'utilisation de Payconiq by Bancontact app) & Maestro + accès aux canaux digitaux (online@vdk, mobile@vdk)• Virements en EUR au sein de la zone SEPA (entrants et sortants)• Paiements instantanés entrants• Paiements instantanés sortants via les canaux digitaux• Domiciliations• Ordres permanents• 36 d'opérations au guichet par trimestre• Traitement d'une opération refusée (par exemple pour solde insuffisant)	

vdk bank sa

Sint-Michielsplein 16 | 9000 Gent | T 09 267 32 11 | vdk@vdk.be | vdk.be

TVA BE 0400.067.788 RPR GENT | FSMA 020230 A | IBAN BE65 8900 0005 5096 | BIC VDSPBE91

<input type="checkbox"/> Versements d'argent aux guichet (sauf monnaie) Les services dépassant ces chiffres seront facturés séparément.	
Paiements (à l'exclusion des cartes)	
Virement sortant dans une autre devise ou en EUR hors de la zone SEPA¹ Virement entrant dans une autre devise ou en EUR en dehors de la zone SEPA	Code de coût SHA: 0,121% sur le montant (min. 9,68 EUR, max. 121,00 EUR) Code de coût OUR: 0,121% sur le montant (min. 9,68 EUR, max. 121,00 EUR) + coût étranger selon le correspondant Code de coût BEN: pas de frais 0,121% sur le montant de la transaction (min. 7,26 EUR, max. 121,00 EUR)
Cartes et espèces	
Carte de débit supplémentaire (carte vdk) Remplacement de la carte de débit ou de crédit Demande d'un nouveau code PIN Retraits d'espèces en EUR dans la zone SEPA avec une carte de débit Retrait d'espèces dans une autre devise ou en EUR en dehors de la zone SEPA avec une carte de débit Paiement (POS) en EUR dans la zone SEPA avec une carte de débit Paiement (POS) dans une autre devise ou en EUR en dehors de la zone SEPA avec une carte de débit	Cotisation mensuelle 1,25 EUR Cotisation annuelle totale 15,00 EUR Par carte 10,00 EUR Par PIN 2,50 EUR Gratuit Commission de change (pas pour EUR): 1,40% + Commission de paiement (pas pour SEK): 0,25% + 2,50 EUR (max. 9,99 EUR) Gratuit Commission de change (pas pour EUR): 1,40% + Commission de paiement (pas pour SEK): 0,25% + 1,00 EUR (max. 5,00 EUR)

¹ Pour les virements avec conversion de devise, une marge de change de 1,40 % est appliqué sur le cours de référence en vigueur le jour du traitement de la transaction.

Retraits d'espèces dans une autre devise avec une carte de crédit	Commission de change: 1,40% Commission de paiement: 1,00% + 3,00 EUR	
Découverts et services connexes		
Découvert autorisé	Taux d'intérêt annuel total	9,50%
Découvert non autorisé	Taux d'intérêt annuel total	10,45%
Autres services		
à partir de la 37^e opération au guichet par trimestre	Par opération au guichet	0,35 EUR
	Paiement instantané initié par le guichet	Par opération 3,00 EUR
Extraits de compte Relevés de compte papier par courrier	Affranchissement trimestriel selon les tarifs bpost applicables	
	Relevés de compte digitaux	Gratuit
	Via kiosque vdk banque	Gratuit

vdk bank sa

Sint-Michielsplein 16 | 9000 Gent | T 09 267 32 11 | vdk@vdk.be | vdk.be

TVA BE 0400.067.788 RPR GENT | FSMA 020230 A | IBAN BE65 8900 0005 5096 | BIC VDSPBE91



Liste des services les plus représentatifs liés à un compte de paiement

TERME	DEFINITION
TENUE DE COMPTE	Le prestataire de compte gère le compte en euros utilisé par le client.
FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT	Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est prélevé directement et intégralement sur le compte du client.
FOURNITURE D'UNE CARTE DE CRÉDIT	Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte de paiement du client. Le montant total correspondant aux opérations effectuées à l'aide de cette carte au cours d'une période convenue est prélevé intégralement ou partiellement sur le compte de paiement du client à une date convenue. Un contrat de crédit entre le prestataire et le client détermine si des intérêts seront facturés au client au titre du montant emprunté lorsqu'il s'agit d'une carte de crédit avec crédit renouvelable
FOURNITURE D'UNE CARTE PREPAID	Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte de paiement du client et qui permet de stocker de la monnaie électronique. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est prélevé directement et intégralement du montant chargé sur la carte prepaid du client
RETRAIT D'ESPÈCES EN EUROS	Le client retire des espèces à partir de son compte en euros.
RETRAIT D'ESPÈCES DANS UNE AUTRE DEVISE	Le client retire des espèces à partir de son compte dans une autre devise que l'euro.
VIREMENT EN EUROS	Le prestataire de compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, en euros dans la zone SEPA
ORDRE PERMANENT	Le prestataire de compte effectue, sur instruction du client, des virements réguliers, d'un montant fixe, du compte du client vers un autre compte
DOMICILIATION	Le client autorise quelqu'un d'autre (le bénéficiaire) à donner instruction au prestataire de compte de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Le prestataire de compte vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenue(s) entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier.
FACILITÉ DE DÉCOUVERT	Le prestataire de compte et le client conviennent à l'avance que le client peut aller en négatif lorsqu'il n'y a plus de liquidités sur le compte. Le contrat définit le montant maximal susceptible d'être emprunté et précise si des frais et des intérêts seront facturés au client.
ASSURANCE-COMPTE	Le prestataire de compte offre une assurance liée au compte du client.
EXTRAITS DE COMPTE	Le prestataire de compte fournit une information sur le solde et les transactions du compte du client.